

# **NOTE D'INFORMATION**

## **CORONAVIRUS 2019 (covid-2019)**

- Vu le Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid- 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire.
- Et dans le seul but de protéger ses sociétaires et visiteurs, la SNE modifie à compter du 30 octobre 2020 les mesures sanitaires 26 août 2020.

### **Par votre présence au sein de la société nautique :**

- En présence de plusieurs personnes, le port du masque est obligatoire dans tous les locaux fermés, et **fortement conseillé à l'extérieur**.
  - Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites barrières, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.
  - Tout rassemblement de plus de six personnes est interdit, à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.
  - Tout rassemblement organisé (famille ou amis) est interdit à l'intérieur des locaux (quel que soit le nombre de personne).
  - Les ordures ménagères ou les déchets consommables doivent être déposés à l'extérieur de la SNE (benne à ordures ou point propre).
  - Les toilettes et la douche doivent être désinfectées et nettoyées par les sociétaires ou visiteurs après chaque utilisation.
  - Les activités de grutage sont limitées au strict minimum, elles doivent être réalisées en respectant les gestes barrières et la distanciation, avec trois personnes au maximum à l'intérieur du balisage de l'aire de carénage.
  - Les activités sur la barge flottante sont limitées au strict minimum, elles doivent être réalisées en respectant les gestes barrières et la distanciation, avec trois personnes au maximum à l'intérieur de la barge (une personne à l'avant, et deux autres sur l'arrière bâbord et tribord).
- 
- **Nota** : Du gel hydroalcoolique, du savon, du produit désinfectant, des lingettes et de l'essuie-tout sont à la disposition des personnes dans les sanitaires et le point de lavage des mains.

Le Président